

Par courriel
secretariat@regie-energie.gc.ca

Montréal, le 22 février 2022

Monsieur Jocelin Dumas
Président Régie de l'énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments (dossier R-4169-2021)

Monsieur,

Le CPQ soumet par la présente ses commentaires dans le cadre de la *demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments* et la mise en place d'une offre de biénergie combinant l'électricité et le gaz naturel (pour les clients résidentiels dans la phase 1 à l'étude).

Le CPQ est une confédération patronale représentant directement et indirectement plus de 70 000 employeurs menant des activités au Québec. Il a pour mission de s'assurer que les employeurs au Québec disposent des meilleures conditions possibles pour prospérer et de promouvoir un environnement socioéconomique prospère et responsable. Le CPQ s'intéresse aux questions de développement durable et de lutte aux changements climatiques depuis plusieurs années. Il intervient régulièrement auprès des décideurs publics et des parties prenantes pour formuler des recommandations qui visent à accélérer le virage vers une économie plus verte au Québec. La lutte contre les changements climatiques représente un défi de taille, c'est pourquoi l'approche doit reposer sur un ensemble d'outils dans l'ensemble des secteurs pour atteindre les objectifs. L'approche doit aussi être stratégique.

Selon le CPQ, la transition énergétique est un élément central pour permettre au Québec d'atteindre la cible de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 et de la carboneutralité à l'horizon 2050. Le CPQ défend le principe de la bonne énergie pour le bon usage. Le concept de bi-énergie est cohérent avec ce principe.

Le concept de bi-énergie représente une avenue intéressante qui permet de capitaliser sur l'atout que représente pour le Québec la présence de ces deux gros joueurs de l'énergie pour réduire les émissions de GES dans le secteur du bâtiment tout en réduisant la pression sur la puissance requise pendant la période de pointe pour Hydro Québec, et en contribuant à la préservation de la compétitivité des réseaux de distribution de gaz et d'électricité. Le maintien des infrastructures gazières permet l'utilisation ultérieure de gaz de source renouvelable. On peut ajouter que l'offre permet de maintenir une certaine diversification des sources d'énergie et par conséquent de favoriser une plus grande sécurité énergétique et une réduction des risques pouvant être dus à des interruptions potentielles (qu'on pense par exemple à une crise du verglas).

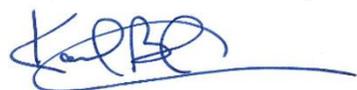
Rappelons que dans le PEV, le gouvernement a annoncé son objectif de réduire de 50% les GES du parc immobilier québécois d'ici 2030. Les mesures mises de l'avant pour y arriver comprennent : une plus grande efficacité énergétique, l'élimination du mazout et l'intégration du GNR en remplacement du gaz fossile de même que la priorisation de l'électrification des bâtiments nouveaux et existants selon une approche biénergie de manière à gérer les enjeux de pointe. Ainsi, les bâtiments existants devraient délaissier le 100% gaz lors du changement d'équipement en fin de vie utile.

L'Offre de bi-énergie permet donc de répondre à la volonté du gouvernement d'électrifier une part grandissante du chauffage assuré actuellement par le gaz naturel tout en considérant que « l'électrification à 100 % ne représente pas une utilisation optimale de l'électricité pour le Québec »¹ au même titre que l'électrification complète de l'économie pose des défis en matière de coûts et de temps et constitue un enjeu de taille lors des pointes de consommation hivernales.

Par ailleurs, le CPQ constate que, notamment, la socialisation des coûts, proposée dans la demande, à tous les clients d'Hydro-Québec et d'Énergir pose certains enjeux. Elle risque, entre autres, d'avoir un impact sur les tarifs des consommateurs industriels et donc sur leur compétitivité sans oublier que les grands consommateurs industriels d'énergie sont assujettis au SPEDE. Des avenues devront être explorées pour tenir compte de ces enjeux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général,



Karl Blackburn
/nk

À propos du CPQ :

Créé en 1969, le CPQ est une confédération de près de 100 associations sectorielles et de plusieurs membres corporatifs (entreprises, institutions et autres employeurs). Il représente ainsi les intérêts de plus de 70 000 employeurs, de toutes tailles et de toutes les régions, issus des secteurs privé et parapublic. www.cpq.qc.ca

¹ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPri/R-4169-2021-B-0034-Demande-PieceRev-2021_12_08.pdf